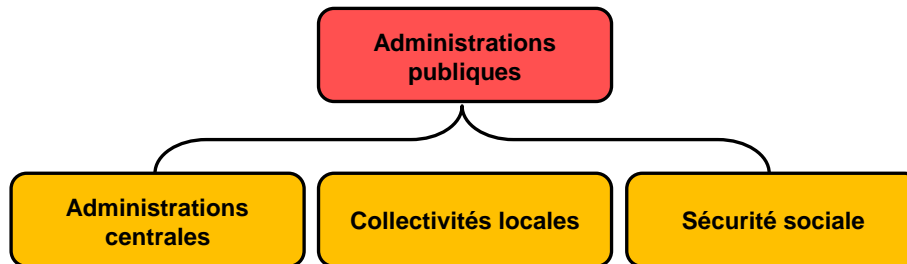


CHAP 4 – L'ACTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ETAT

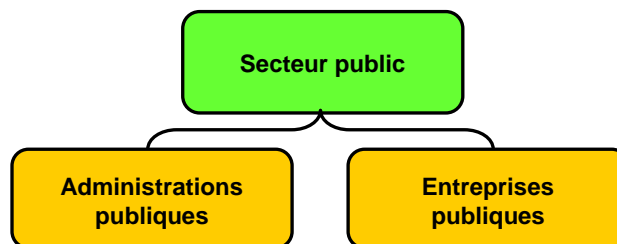
Introduction : Qu'est-ce que l'Etat ?

1. Pour la comptabilité nationale, l'Etat est un agent économique groupant toutes les administrations publiques dont la fonction est de fournir à la collectivité des services non marchands (gratuits ou dont le prix est inférieur à 50% du coût de production) et de redistribuer des revenus. L'Etat comprend donc :

- **L'Etat central** : les ministères, la Banque centrale...
- **Les collectivités territoriales** : Commune - Département - Région.
- **La Sécurité sociale** : l'assurance sociale de la protection sociale.



2. **Précaution** : Les administrations publiques ne doivent pas être confondues avec « secteur public ». Ce dernier comprend les « administrations publiques » et les « entreprises publiques ». Les premières sont financées par les impôts et/ou des cotisations sociales. Les secondes tirent l'essentiel de leurs revenus du marché, par la vente des biens et services qu'elles produisent. De même, les administrations publiques ne sont pas les seuls agents à produire des services non marchands. Il existe des administrations privées : ONG, syndicats, associations à but non lucratif....



3. Pour connaître le poids de l'Etat dans l'économie, on utilise, en général, deux indicateurs :

➤ **Le taux des prélèvements obligatoires = Impôts + Cotisations sociales/PIB x 100**

➤ **Le poids des dépenses publiques dans le PIB = Dépenses publiques/PIB x 100**

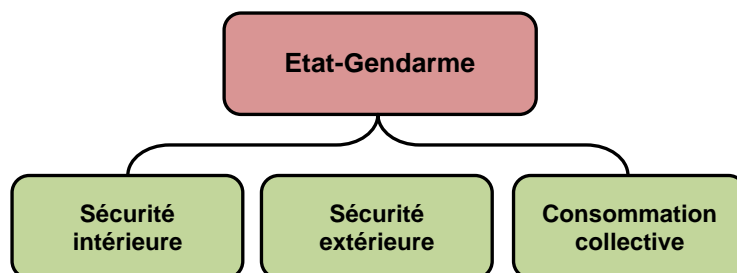
41 – LES FONDEMENTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ACTION DE L'ETAT

A – L'EVOLUTION DU RÔLE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ETAT

a) – L'Etat-Gendarme

1. Selon la théorie libérale de la « **main invisible** » d'Adam Smith, la poursuite des intérêts individuels débouche sur le bien être collectif dans le cadre d'une économie de marché qui se régule automatiquement. Dans ce cas, l'intervention de l'Etat dans l'économie doit être limitée aux fonctions de « **L'Etat minimal** » ou de « **L'Etat Gendarme** » :

- ✓ **La protection des individus** : Armée, Police, Justice.
- ✓ **La protection des marchés** : lois anti-trust, droit de propriété...
- ✓ **La prise en charge des infrastructures non rentables** indispensables à l'économie (routes, canaux, etc.) car :
 - Leur consommation est collective. Aucun individu n'est prêt à en payer le prix.
 - Leur coût marginal est nul. On ne peut en déterminer le prix.
 - Aucune entreprise privée n'est prête à les fournir (non rentable) alors qu'elles dégagent des externalités positives.



2. Au cours du XIX^{ème} siècle, l'Etat s'est grandement conformé aux principes préconisés par les libéraux :

- ✓ **Le poids de l'Etat dans l'économie reste faible.** Les dépenses publiques n'excèdent pas 10 à 12% du PIB, soit un niveau inférieur de 3 à 5 fois au niveau actuel. Elles augmentent au même rythme que le PIB.

Dépenses publiques en % du PIB

	1870	1913	1920	1937
France	12,6	17,0	27,6	29,0
Royaume-Uni	9,4	12,7	26,2	30,0
Etats-Unis	7,3	7,5	12,1	19,7
Moyenne Ocde	10,7	12,7	18,7	22,8

(Source : Source: Vito Tanzi et Ludger Schuknecht, Ocde 2007)

- ✓ **La structure des dépenses publiques est bien conforme aux fonctions de l'Etat Gendarme.** La défense, les pouvoirs publics, les transports représentent plus de la moitié des dépenses publiques. Les interventions économiques (hors poids de la dette) et sociales sont quasi inexistantes.

Structure des dépenses publiques de l'Etat central (en %)

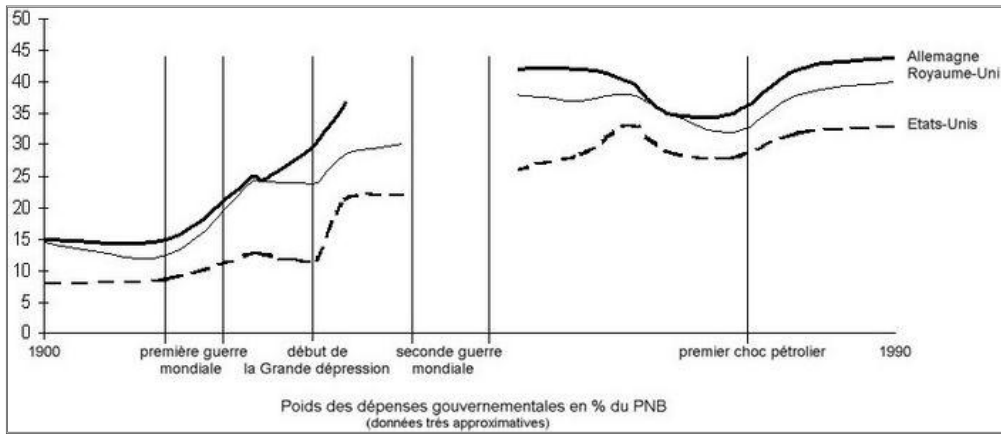
	1880	1920
Administration générale (justice, diplomatie...)	19,4	14,4
Défense, police	26,2	41,4
Transports, communications	13,4	11,6
Education, culture, recherche	3,8	3,7
Action sociale, santé, emploi	0,5	3,5
Action économique	0,8	0,4
Logement, urbanisme, environnement	1,7	2,3
Service de la dette	34,2	22,7
Total	100,0	100,0

- ✓ **L'Etat a adopté un certain nombre de lois favorables à la concurrence** sur le marché du travail (la loi le Chapelier de 1791 interdit les coalitions, c'est-à-dire les syndicats), sur le marché des biens (le Sherman Act de 1890 interdit les monopoles aux Etats-Unis) et en faveur du libre-échange (Abolition des « Corns Laws » en 1846 permettant la libre entrée du blé américain en Angleterre).

b) – La montée de l'intervention de l'Etat dans l'économie

3. **Cependant, à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'Etat a été obligé de transgresser ces principes libéraux pour compenser les défaillances du marché.** Il se substitue à l'initiative privée en impulsant le démarrage (le Homestead Act de 1862 aux Etats-Unis, la réforme du Meiji de 1868 au Japon) ou il compense les excès du libéralisme (reconnaissance du droit de grève en France en 1864, les assurances sociales de Bismarck en 1883).
4. A partir de la Première guerre mondiale, on constate une forte augmentation de l'intervention de l'Etat dans l'économie qui s'est faites en trois étapes :
 - ✓ **La première guerre mondiale** double la part des dépenses publiques dans l'économie. Mais, les politiques libérales des années 1920 font revenir le poids de l'Etat à un niveau sensiblement égal à celui d'avant-guerre.
 - ✓ **La crise de 1929**, avec son cortège de faillites d'entreprises et de chômeurs, oblige l'Etat à intervenir massivement. Les dépenses publiques représentent alors près de 25% du PIB. Elles augmentent plus vite que le PIB.
 - ✓ **La mise en place de « l'Etat Providence » ou « Welfare State »** durant les Trente glorieuses et la crise actuelle a provoqué une forte augmentation des dépenses publiques. Le poids de l'Etat approche désormais la moitié du PIB dans les pays développés à l'exception des Etats-Unis.

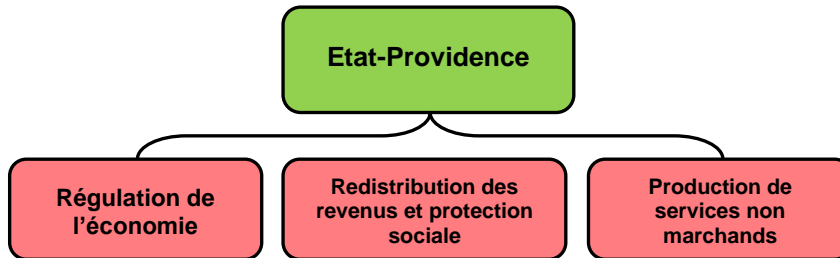
Poids des dépenses gouvernementales (en % du PNB)



c) – L'Etat-Providence et sa justification

5. La notion d'Etat-Providence a deux sens :

- Au sens large : il s'agit de **toutes les interventions économiques et sociales de l'Etat**.
- Au sens étroit : il s'agit uniquement l'intervention de l'État dans le domaine social, particulièrement à travers **le système de protection sociale**.



6. Le champ des interventions de l'Etat s'est donc élargi. « L'État-providence » est une conception du rôle de l'État, qui lui attribue le devoir de jouer un rôle actif dans la promotion de la croissance économique, de fournir une protection sociale aux citoyens, et de corriger les injustices sociales résultant de l'économie de marché.

- ✓ La part des interventions attribuables à l'Etat-Providence, dépenses économiques (soutien aux entreprises, recherche, transport...), interventions sociales (emploi, assistance sociale), éducation dépassent largement les 50% des dépenses publiques.

Structure des dépenses publiques de l'Etat central (en %)

	1960	1980	2011
Administration générale (justice, diplomatie...)	13,1	13,2	10,2
Défense, police	26,7	16,4	14,9
Transports, communications	5,7	5,5	4,5
Education, culture, recherche	12,5	22,2	23,9
Action sociale, santé, emploi	13,1	20,1	18,5
Action économique	11,6	9,9	10,8
Logement, urbanisme, environnement	9,8	6,6	4,7
Service de la dette	7,5	6,1	12,5
Total	100,0	100,0	100,0

- ✓ Cependant, ce ne sont pas les dépenses de l'Etat central qui sont responsables du poids accru de l'Etat dans l'économie mais bien la **forte croissance des dépenses des collectivités locales et de la Sécurité sociale**, dont les dépenses représentent plus d'un quart du PIB.

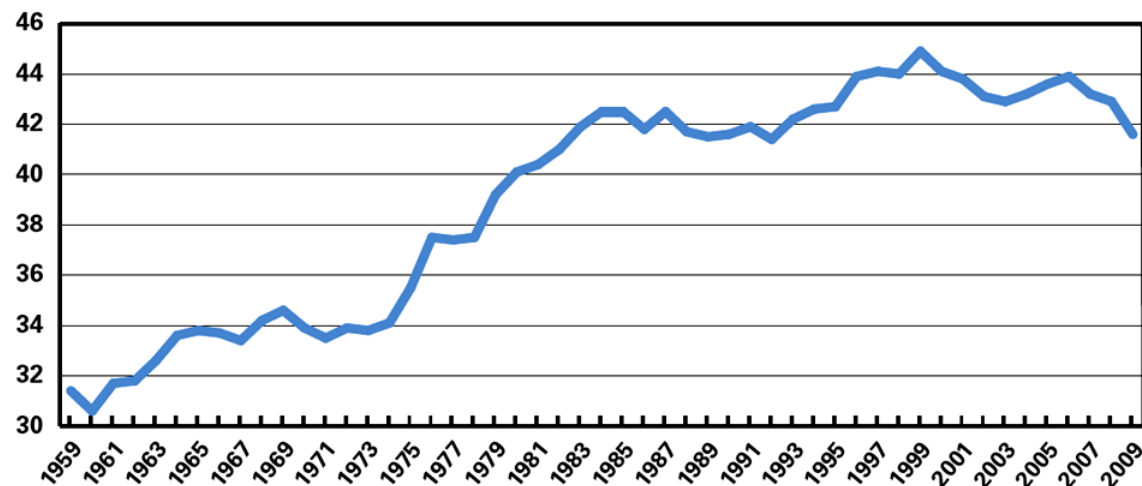
La répartition des dépenses des administrations publiques en France (en % du PIB)

	1789	1870	1950	1982	1997	2010
Etat central	10	8,2	22,5	25,2	21,3	19,1
Collectivités locales	~	2,8	3,9	5,1	9,8	11,5
Sécurité sociale	~	1,6	7,5	17,5	24,1	25,4
Total	10,0	12,6	33,9	47,8	55,2	56,0

(Source : Insee, Pierre Villa, Charles André et Robert Delorme, Actualisé 2011)

- ✓ En conséquence, les prélèvements obligatoires (impôts + cotisations sociales) ont augmenté plus vite que le PIB et représentent plus de 40% du PIB.

Evolution des prélèvements obligatoires en France (en % du PIB)



Source : Insee, comptes nationaux

7. Comment expliquer la naissance et la forte croissance de l'Etat-Providence ?

- ✓ **1ère explication : le développement économique.** En 1867, dans ses « *Fondements de l'économie politique* », Adolf Wagner explique que « plus la société se civilise, plus l'État est dispendieux » (loi de Wagner). La croissance de l'intervention de l'Etat est liée au développement économique d'un pays. La complexité croissante de la société oblige l'Etat à coordonner les activités économiques. D'autre part, en s'enrichissant, les ménages modifient la structure de leur consommation au profit des services non marchands (l'éducation, les dépenses culturelles). Enfin, la taille des investissements, dans une économie qui s'internationalise, est telle qu'elle nécessite des capitaux publics.
 - ✓ **2ème explication : l'effet des guerres et des crises.** Selon A.T. Peacock et J. Wiseman la crise de 1929 et les deux guerres mondiales ont provoqué une hausse des prélèvements et des dépenses publiques (« effet de déplacement ») que l'on ne peut remettre en cause parce qu'ils sont entrés dans les mœurs (« effet de cliquet »).
 - ✓ **3ème explication : les insuffisances du marché.** J.M.Keynes a montré que le marché n'était pas capable d'aboutir spontanément au plein emploi. L'intervention de l'Etat est donc nécessaire. Il doit gonfler la "demande effective" pour relancer la production et l'emploi. L'Etat a donc une fonction de régulation du marché.
 - ✓ **4ème explication : le développement de la protection sociale.** L'expression "État-providence" au sens étroit aurait été employé pour la première fois dans un sens péjoratif par le député Emile Ollivier en 1864, afin de dévaloriser la solidarité nationale organisée par l'État par rapport aux solidarités professionnelles traditionnelles. En effet, le développement économique et l'évolution des rapports sociaux conduisent alors l'État à remplir une fonction de régulateur social de plus en plus importante, et certains observateurs craignent que la solidarité nationale n'empiète sur les solidarités traditionnelles (familles, communautés...). Pourtant, en France, l'État s'est longtemps limité à un rôle d'assistance : jusqu'au début du XXème siècle, en effet, la bienfaisance publique a remplacé la charité de l'Eglise chrétienne, mais demeure réservée aux personnes dans l'incapacité de travailler (enfants, vieillards et infirmes). La protection des travailleurs repose sur la prévoyance individuelle, ou sur une protection collective d'initiative privée (mutuelles de salariés, institutions patronales). C'est à la fin du XIXème siècle que se substituent dans certains pays d'Europe les premiers systèmes d'assurance sociale (destinés à protéger les salariés contre les risques liés à la vieillesse, à la maladie ou aux accidents du travail) aux anciens systèmes fondés sur l'assistance.
8. Au total, la crise de 1929 a montré les limites et les défaillances du marché. La diffusion des idées keynésiennes, qui donne à l'Etat un rôle de pilotage à court terme de la machine économique, le développement de la social-démocratie, qui revendique une plus grande justice sociale, et la pression des mouvements sociaux, qui aspirent à une meilleure protection sociale, ont donné naissance à un Etat-Providence au sens large qui intervient dans des domaines très divers tout le long des "Trente glorieuses" : la Sécurité sociale, l'Education, la modernisation de l'appareil productif,... Dans tous les cas, il prétend agir au nom de **l'intérêt général** qui est supérieur, selon lui, aux intérêts privés.

B – LES FONDEMENTS ECONOMIQUES DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

a) – Les trois fonctions de l'Etat-Providence

1. **L'économiste Richard Musgrave** fait, dans la « *Théorie des finances publiques* » (1959), la synthèse entre la théorie néo-classique et la théorie keynésienne. Il détermine les trois fonctions principales de L'Etat :
- ✓ **Une fonction d'allocation** : l'État affecte des moyens à la prise en charge de certaines productions non marchandes : éducation, infrastructures publiques, services publics divers...que le marché ne peut pas fournir ou mal fournir.
- ✓ **Une fonction de redistribution** assurée par l'Etat et par la Sécurité sociale pour protéger les individus du risque et assurer une certaine justice sociale : prestations sociales, RMI...
- ✓ **Une fonction de régulation** : l'État doit réguler l'économie afin de prévenir les déséquilibres macroéconomiques qui pourraient dériver d'un « laissez-faire » excessif. Cela consiste à réaliser, dans la mesure du possible, le « **carré magique** » de Nicolas Kaldor : absence de chômage, absence d'inflation, forte croissance de la production et équilibre extérieur.

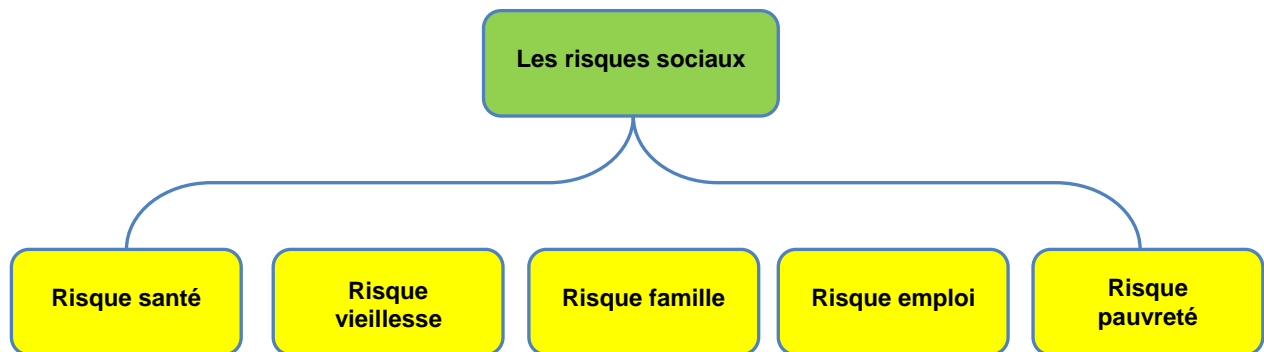
b) – La fonction de production

2. **La première fonction : produire des services non marchands.** Elle est devenue légitime à partir du moment où les économistes libéraux ont reconnu que le marché pouvait avoir trois types de défaillances :
- ✓ **1ère défaillance : le marché ne prend pas en compte les « externalités ».** Une externalité correspond à un avantage (« **externalité positive** ») ou à un désavantage (« **externalité négative** ») procuré à autrui par une activité économique sans qu'il y ait compensation monétaire. Dans ce cas, le rôle de l'Etat est « **d'internaliser** » dans le prix du marché l'externalité produite par d'autres agents économiques. Ainsi, une **taxe** sur les activités bruyantes devrait inciter les producteurs à réduire le niveau de leur nuisance sonore ce qui diminuera les coûts qu'elle engendre pour les riverains (fenêtre à double vitrage, tranquillisants...). A l'inverse, une **subvention** pour diminuer le prix des transports publics devrait inciter les villes automobilistes à utiliser ce moyen de transport ce qui réduira la production de CO².
- ✓ **2ème défaillance : le marché est incapable de produire des « biens collectifs purs ».** En effet, ces biens sont consommés collectivement. Les individus ne sont donc pas en concurrence pour l'obtenir (**non rivalité**). On ne peut interdire à quiconque d'y accéder (**non exclusion**). Il est donc impossible de demander un prix pour ce bien car il y aurait toujours des individus qui profiteraient du bien sans payer (le « **passager clandestin** »). Aucune entreprise privée n'est incitée à produire ce type de bien alors qu'il répond à un besoin. C'est donc à l'Etat de le fournir (le phare, la défense nationale...).
- ✓ **3ème défaillance : le marché ne fournit pas de manière satisfaisante les « biens de club ».** Un bien de club est un bien collectif dont on peut interdire l'accès. Si l'exclusion est possible, des entreprises privées peuvent le produire de façon rentable en imposant un prix (l'autoroute, par exemple). Pourtant, l'Etat peut estimer qu'il doit soit produire lui-même le bien soit le subventionner pour que tout le monde y ait accès car il répond à des « **besoins tutélaires** » (définis par l'Etat) à l'exemple d'une piscine municipale ou d'une cantine scolaire.

c) – La fonction de redistribution

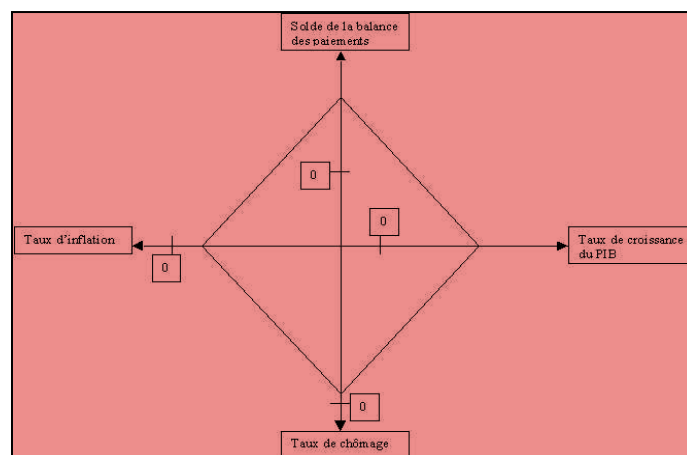
3. **La deuxième fonction, de redistribution des revenus,** se justifie par des impératifs de **protection sociale** et de **justice sociale**. L'Etat-providence poursuit donc plusieurs objectifs :
- ✓ **Libérer l'homme du besoin** c'est-à-dire réduire, voire faire disparaître, la pauvreté ;
- ✓ **Substituer une solidarité collective à la solidarité familiale ou à celle de la paroisse.** La protection sociale relève désormais de la Nation et du salariat et non des familles qui sont plus ou moins bien dotées en capital ;
- ✓ **Enrichir les catégories qui ont une forte propension à consommer.** Cela va permettre à l'Etat de soutenir la demande selon les principes keynésiens et de lutter contre le chômage ;
- ✓ **Réduire les inégalités économiques** pour atteindre une certaine forme de justice sociale garante de la cohésion sociale ;
- ✓ **Couvrir un certain nombre de risques sociaux.** **Un risque social** est un événement qui peut survenir au cours de la vie et qui provoque soit une augmentation des dépenses (la maladie, le handicap), soit une perte de revenus (le chômage, la vieillesse, les accidents du travail). Ces risques comprennent :
 - **Le risque maladie ou santé** : d'une part la maternité, le décès et l'invalidité, et d'autre part, le risque de santé lié au travail : accident du travail, maladie professionnelle.
 - **Le risque vieillesse** : les prestations accordées au titre du risque vieillesse ont pour objectif de permettre la cessation de l'activité professionnelle (retraite) et d'assurer un revenu décent lorsqu'un âge donné est atteint (aides sociales pour la dépendance).

- **Le risque famille** : il permet l'octroi de prestations versées pour l'éducation des enfants ainsi que celles correspondant aux diminutions de revenus lors de la mise au monde d'enfants.
- **Le risque emploi** : il correspond à l'inadaptation professionnelle (réinsertion) et au chômage.
- **Le risque pauvreté** : il s'agit de la protection sociale allouée aux personnes dont les ressources sont estimées insuffisantes pour vivre normalement.



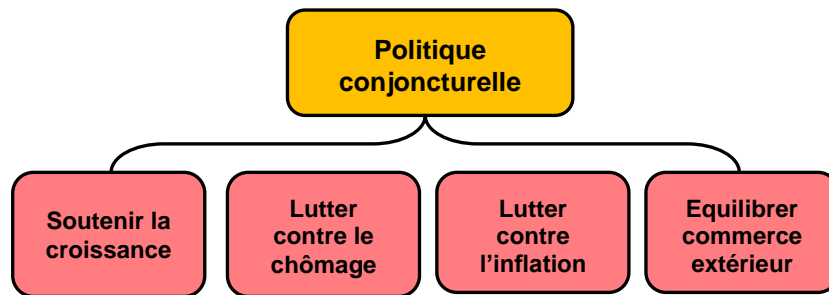
d) – La fonction de régulation

4. **La troisième fonction, de régulation ou de stabilisation**, se justifie par l'incapacité du marché à aboutir automatiquement à un équilibre de plein emploi. L'Etat a donc le devoir d'agir pour corriger cette insuffisance du marché en définissant une **politique économique**, c'est-à-dire *toutes les mesures prises pour améliorer la situation économique à court terme et à long terme*.
- ✓ **A court terme, il s'agit de la politique conjoncturelle** qui a pour objectif de *rétablir les grands équilibres macro-économiques*. Il s'agit de réaliser le « **carré magique** » de Nicolas Kaldor : une forte croissance sans inflation, ni chômage, ni déséquilibre extérieur qui décrit une situation conjoncturelle idéale que l'on peut comparer à la situation réelle.



La conjoncture correspond à un état de l'économie à un moment donné mesuré principalement par quatre indicateurs :

- **Le taux de croissance du PIB** qui nous donne la variation du **volume** de la production ou du PIB en **monnaie constante**. Il peut indiquer trois phases conjoncturelles : **l'expansion** (le taux de croissance est croissant), la **récession** (le taux de croissance diminue et tend vers zéro) et la **dépression** (le taux de croissance est négatif pendant plus d'une année).
- **Le taux de chômage** qui correspond à la part des chômeurs dans la population active exprimée en pourcentage. Le taux de chômage peut difficilement être égal à zéro car la recherche d'un emploi prend toujours un certain laps de temps. Il existe donc un « **chômage frictionnel** » incompressible dans toute économie. Aussi, le taux de chômage de plein emploi tourne autour de 5% de nos jours. Tout accroissement du taux de chômage correspondant à un ralentissement de la croissance du PIB correspond à un « **chômage conjoncturel** ».
- **Le taux de croissance du niveau des prix** correspond à la variation de l'indice des prix. Il peut indiquer trois phases conjoncturelles : **l'inflation** (l'indice des prix croît de plus en plus vite), la **désinflation** (les prix continuent à augmenter mais de moins en moins vite) et la **déflation** (les prix diminuent).
- **Le solde de la balance des paiements courants** en pourcentage du PIB nous donne la position du commerce extérieur et de la compétitivité du pays. Un solde positif dégage un **excédent** du commerce extérieur (la valeur des exportations de biens et services est supérieure à celle des importations). Un solde nul correspond à un **équilibre**, un solde négatif à un **déficit**.



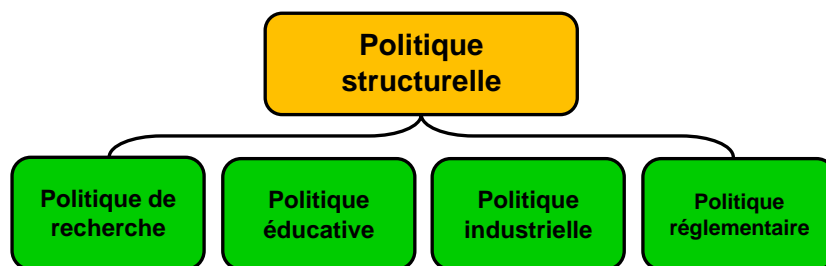
Ces politiques conjoncturelles sont essentielles au moment des retournements de la conjoncture, en vue d'échéances électorales ou encore face à la pression de l'opinion publique. Elles peuvent prendre des formes différentes en fonction des « outils » utilisés.

- **Les politiques budgétaires** visent, par l'intermédiaire du niveau et de la structure des recettes et des dépenses publiques, à influencer sur l'activité économique. Ainsi, par exemple, une augmentation des dépenses publiques peut accroître la demande, ce qui poussera les entreprises à augmenter leur niveau de production.
- **Les politiques monétaires** ont pour objectif de contrôler le niveau de la masse monétaire, et donc indirectement le niveau de l'inflation. Depuis 1993, les politiques monétaires ne sont plus de la responsabilité des États en Europe, mais des banques centrales nationales, réunies depuis au sein de la Banque centrale européenne (BCE).

Depuis la crise des années 1970, il est très difficile d'atteindre le « carré magique ». On a pu observer plusieurs types de situations conjoncturelles : la « **stagflation** » des années 80 (coexistence du chômage, de l'inflation et du déficit extérieur), la « **désinflation** » des années 90 (faible croissance, montée du chômage, baisse de l'inflation et retour progressif à l'équilibre extérieur). L'Etat doit donc choisir sa politique conjoncturelle en fonction des objectifs qu'il s'assigne : le retour au plein emploi (**politique de relance**), la lutte contre l'inflation (**politique de stabilisation ou de rigueur**) ou le retour à la compétitivité (**politique de désinflation compétitive**).

✓ **A long terme**, il s'agit de la « **politique structurelle** » qui concerne *l'ensemble des interventions de l'Etat susceptibles de modifier l'évolution à long terme des structures de l'économie* (structures sectorielles, structure des marchés). Ce sont donc des politiques qui cherchent plus à influencer **les conditions d'offre** que les conditions de demande. Dans une optique néo-classique, elles cherchent à libéraliser les marchés, alors que, dans une optique keynésienne, elles cherchent à renforcer le poids de l'intervention publique sur ces marchés. Elle a deux grands objectifs :

- **Moderniser l'appareil productif** afin d'assurer à l'économie nationale une compétitivité qui procurera au pays une forte croissance sans inflation ni chômage (effort pour la recherche, constitution de grandes entreprises nationales...) Dans ce cas, on parlera d'une « **politique industrielle** ».
- **Rendre les marchés plus concurrentiels** pour pousser les firmes à innover et pour réduire les coûts de production afin de rendre les firmes plus compétitives ce qui devrait bénéficier au consommateur (produits innovants moins chers).



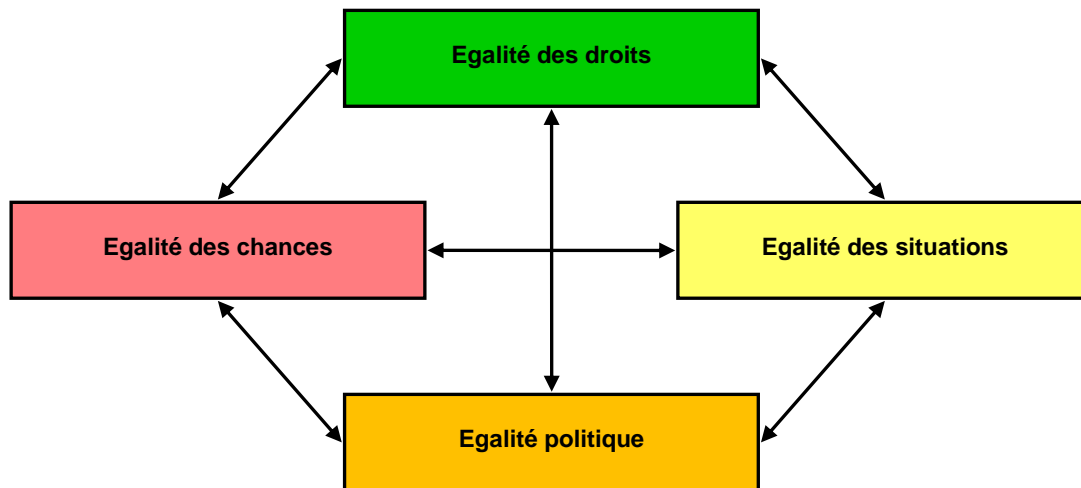
Politique conjoncturelle	Politique structurelle
<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des taux d'intérêt de la Banque centrale • Dévaluation de la monnaie nationale • Augmentation des réserves obligatoires • Augmentation de la prime pour l'emploi... 	<ul style="list-style-type: none"> • Privation des entreprises • Baisse de l'impôt sur le revenu • Loi sur la réduction du temps de travail • Crédit d'impôt pour les firmes innovatrices • Déremboursement de certains médicaments...

C – LES FONDEMENTS SOCIAUX DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

a) – Justice sociale et intervention de l'Etat

1. **Tocqueville, dès le XIXe siècle, avait observé que les sociétés démocratiques tendaient vers l'égalité.** Alexis de Tocqueville est un aristocrate français du XIXème siècle (1805-1853), qui se rend en Amérique pour un voyage d'étude (officiellement, sur le système carcéral américain), et analyse les relations sociales qui s'établissent là-bas. Il s'intéresse aussi aux débuts de la démocratie en France. Il tire, de ses observations, la conclusion que les sociétés démocratiques modernes connaissent un **processus d'égalisation des conditions** qui est un phénomène inéluctable, durable et universel. L'égalité peut se concevoir de différentes façons :

- **L'égalité des droits** implique l'abolition des privilèges, un traitement identique vis-à-vis de la loi ;
- **L'égalité des chances** suppose que l'on donne à chacun les moyens d'exprimer leurs talents en corrigeant, si nécessaire, les inégalités de départ ;
- **L'égalité des situations** revient à abolir autant qu'il est possible les inégalités économiques réelles ;
- **L'égalité des conditions** est une tendance à l'uniformisation des modes de vie dans une société marquée par une forte mobilité sociale.



2. **Cette égalité des conditions dans les sociétés démocratiques est compatible avec le maintien des inégalités de revenus.** Une **inégalité** est une différence qui se traduit par un avantage ou un désavantage. La question que l'on peut se poser est de savoir si ces inégalités sont « justes » ou « équitables ». Plusieurs points de vue s'opposent sur la question :

✓ **Les libéraux justifient les inégalités** parce qu'elles sont :

- **Naturelles** : tous les individus n'ont pas les mêmes talents ni les mêmes capacités ;
- **Le reflet de la richesse produite par chaque individu** : un homme qui travaille deux fois plus qu'un autre a le droit de gagner plus ; un homme qui innove a le droit de profiter de son innovation ; un homme qui entreprend doit être récompensé pour le risque qu'il prend...
- **Incitatives** : l'existence d'inégalités pousse les individus à vouloir les réduire en travaillant, en innovant, en investissant, c'est-à-dire en créant des richesses qui profiteront à tous. A l'inverse, toute redistribution des richesses en faveur des plus pauvres ne peut que les inciter à la paresse. En conséquence, l'Etat ne doit pas intervenir pour corriger les inégalités.

✓ **Le philosophe John Rawls, dans *Théorie de la Justice*, va nuancer le point de vue libéral.** Les inégalités sont justifiables si trois principes sont respectés :

- **Le principe de liberté**, c'est-à-dire un droit égal pour tous tant que celui-ci n'empêche pas la liberté d'autrui de se réaliser ;
- **Le principe de différence**, qui admet que les inégalités puissent être justes si elles bénéficient à tous (Une personne talentueuse aura droit légitimement aux revenus plus élevés que lui vaut son talent si la collectivité en profite aussi ce qu'elle fera par exemple par l'impôt ou par l'innovation).
- **Le troisième principe est lié à l'égalité des chances** : celle-ci doit permettre à tout le monde, à capacités égales, un même accès aux diverses fonctions de la société. En conséquence, il est juste que l'Etat corrige les inégalités de départ, c'est-à-dire les inégalités injustes quelles soient naturelles ou sociales. John Rawls justifie ainsi l'intervention de l'Etat.

✓ **Les économistes non libéraux sont favorables à une réduction des inégalités pour plusieurs raisons :**

- **La redistribution des revenus du riche vers le pauvre est favorable à la croissance économique** et à l'emploi selon **Keynes**. En effet, les populations pauvres ont une forte propension à consommer ce qui augmente la multiplication de la « **demande effective** » et oblige les entrepreneurs à embaucher. La baisse du chômage, qui en résulte, diminuera la pauvreté et les inégalités.

- La réduction des inégalités réduit les conflits sociaux et augmente la cohésion sociale. Or, une société cohérente est plus efficace et donc plus productive.
- Enfin, la réduction des inégalités économiques réduit le sentiment d'injustice sociale. En effet, certaines inégalités ne sont pas justes lorsqu'elles ne proviennent pas de l'effort ou du talent mais d'une position sociale privilégiée (un héritage, un monopole,...).

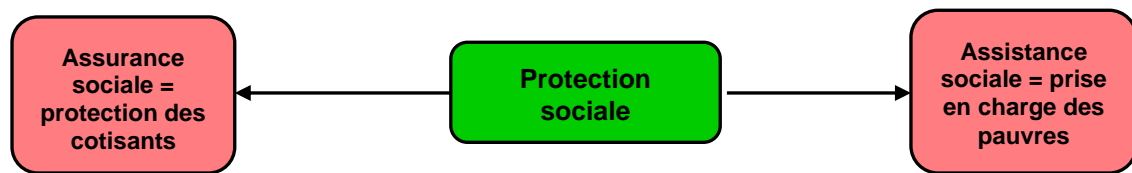
Dans ce cas, l'Etat a deux moyens d'intervention :

- La progressivité de l'impôt afin que les riches contribuent davantage à l'effort social de la nation ;
- La discrimination positive qui consiste à donner plus à ceux qui ont moins (les bourses scolaires...).

b) – Protection sociale et intervention de l'Etat

3. Outre la recherche d'une certaine « justice sociale », l'Etat doit assurer aux citoyens un certain niveau de « protection sociale ». Elle comprend l'ensemble des dispositifs permettant aux ménages de faire face à un certain nombre de risques sociaux : la maladie, le chômage, l'invalidité, la pauvreté, la vieillesse...

- La protection sociale a pour objectif de combattre l'insécurité sociale à laquelle chaque individu peut être confronté si tel ou tel risque social se réalise : la maladie, l'accident du travail, la vieillesse, le chômage, la pauvreté...
- Les administrations publiques vont donc redistribuer des prestations sociales, en particulier sous la forme de revenus de transfert, selon deux logiques :



- Une logique d'assurance (système bismarckien) selon laquelle seuls les travailleurs qui ont cotisé suffisamment et leur famille ont droit aux prestations lorsqu'un risque surgit. Les cotisations et les prestations étant relativement proportionnelles, il n'y a pas de réduction des inégalités de revenus. La redistribution se traduit donc par une solidarité horizontale entre les jeunes actifs et les retraités, les biens portants et les malades, ceux qui ont un emploi et les chômeurs...
- Une logique d'assistance (système beveridgien) selon laquelle tout citoyen a le droit à des prestations minimales lorsqu'il est dans le besoin. Dans ce cas, il y a réduction des revenus car ce sont les impôts progressifs qui vont financer des prestations d'assistance réservées aux plus démunis. La redistribution se traduit donc par une solidarité verticale entre les riches et les pauvres.

4. La protection sociale répond donc à trois types de logique :

- ✓ L'assurance sociale = les salariés et les employeurs cotisent pour que les salariés soient pris en charge lorsque le risque survient. Dans l'assurance, il y a une mutualisation des risques car le risque ne survient pas à tous au même moment. Ainsi, les jeunes biens portants cotisent pour prendre en charge les personnes âgées plus fréquemment malades car ils savent qu'ils seront âgés à leur tour. L'assurance établit une solidarité que ce soit une assurance privée, une mutuelle ou une assurance sociale.
- ✓ L'assistance sociale = dans ce cas l'Etat prélève des impôts progressifs ou proportionnels pour prendre en charge les populations démunies. La solidarité va du riche au pauvre.
- ✓ L'assurance universelle = dans ce cas l'Etat prélève des impôts ou des cotisations pour couvrir des besoins fondamentaux indépendamment des revenus de ceux qui sont couverts (les allocations familiales, la santé publique...).

	Objectif	Conditions d'accès	Prestations versées	Population couverte	Exemples
Assurance sociale	Couvrir les risques sociaux (chômage, retraite)	Affiliation à des caisses et cotisations	Prestations proportionnelles aux cotisations versées	Travailleurs et leur famille	Allocations chômage, vieillesse, Indemnités maladie
Assistance sociale	Lutter contre la pauvreté	Conditions de ressources	Prestations minimales	Les pauvres	RSA, Bourses scolaires Allocation logement
Protection universelle	Satisfaire des besoins fondamentaux (famille, santé)	En fonction des besoins	Prestations universelles	Population résidente	Allocations familiales, soins médicaux

5. **La protection sociale permet deux types de solidarité :**

- ✓ **Une solidarité verticale** : les riches payent pour les pauvres (au départ l'impôt sur la fortune devait servir à financer le RSA en France, par exemple). Dans ce cas, il y a une réduction des inégalités de revenus car une partie des prélèvements est progressive (le taux d'imposition croît avec le revenu) et les prestations d'assistance augmentent les revenus des plus pauvres.
- ✓ **Une solidarité horizontale** : elle ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie des revenus car les prélèvements et les prestations sont proportionnels aux revenus. Il s'agit donc d'une solidarité intergénérationnelle, entre les populations jeunes et actives et les populations plus âgées et inactives : les biens portants payent pour les malades, les actifs pour les retraités et pour les chômeurs.

6. **Pour financer la protection sociale, il existe deux types de prélèvements obligatoires :**

- **Les cotisations sociales** assises sur les salaires et payées à la fois par les salariés (cotisations salariales) et par l'employeur (cotisations patronales).
- **L'impôt et les taxes** qui peuvent être progressif (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune) ou proportionnel (TVA, cotisation sociale généralisée qui s'applique à tous les revenus, taxes sur le tabac...).

	De qui ? Vers qui ?	Objectifs	Moyens
Redistribution verticale	Riches ↓ Pauvres	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités • Justice sociale • Soutenir la demande 	<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu • Impôt sur la fortune • Prestations d'assistance
Redistribution horizontale	Actifs → Retraités	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir les risques • Solidarité • Revenu de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations sociales • Impôts proportionnels • CSG
	Bien portant → Malade		
	Célibataire → Famille		

